



SIBERIAN HUSKY FRANCE

REGIONALE D'ELEVAGE 15 JUIN 2024 à LE QUESNOY (59) Juge : Vincent CABON

- **Pour que votre inscription soit validée**, vous devez obligatoirement fournir la photocopie du pedigree et la photocopie de la carte d'identification de votre chien à l'adresse suivante : siberianhuskyfrance@gmail.com.

Tarif membre du SHF (indiquez votre n° adhérent) : _____

Classe	Conditions	1 ^{er} chien	2 ^e	3 ^e	4 ^e	suivant
BABY	3 à moins de 6 mois	10 €	-	-	-	-
PUPPY	6 à moins de 9 mois	10 €	-	-	-	-
JEUNE	9 à moins de 18 mois	34 €	29 €	24 €	20 €	10 €
INTERMEDIAIRE	15 à moins de 24 mois	34 €	29 €	24 €	20 €	10 €
OUVERTE	15 mois et plus	34 €	29 €	24 €	20 €	10 €
TRAVAIL	15 mois et plus +brevet de travail	34 €	29 €	24 €	20 €	10 €
CHAMPION	15 mois et plus + titre de champion	34 €	29 €	24 €	20 €	10 €
VETERAN	8 ans et plus	10 €	-	-	-	-
COUPLE	2 chiens de sexe différent	10 €	-	-	-	-
PAIRE	2 chiens de même sexe	10 €	-	-	-	-
LOT DE REPRODUCTEUR		10 €	-	-	-	-
LOT D'AFFIXE		10 €	-	-	-	-
CONFIRMATION SEULE		34 €				
TAN		10 €				

- **Classe travail** : envoyez votre attestation SCC à l'adresse : travail@cedia.fr
- **Classe champion** : envoyez la copie de votre titre à l'adresse : champion@cedia.fr

Tarif non membre du SHF

Tarifs majorés de 10 €

Extrait du règlement des expositions canines (retrouvez l'intégralité sur : <https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>)

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire du chien et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMEDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit

être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 3 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans.

AUTRES CLASSES

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

Date de clôture : 31 mai 2024.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 3 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

CONFIRMATIONS : 12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – L'organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.



Siberian Husky France

Affilié à la Centrale Canine

Examen de sélection des Siberian Huskies

ARTICLE 1

L'examen de sélection, organisé par le Siberian Husky France est ouvert à tous les chiens, même ceux sans pedigree. Seuls les sujets titulaires d'un certificat de naissance, d'un pedigree délivré par la Société Centrale Canine (LOF) au titre de la descendance ou d'un organisme reconnu par la FCI peuvent être retenus pour le titre d'étalon ou de lice 'recommandé(e)'. Les chiens doivent être âgés de 12 mois minimum pour recevoir un qualificatif et de 15 mois minimum pour être recommandés.

ARTICLE 2

L'examen de sélection a pour but de rechercher des sujets particulièrement bien typés, au caractère conforme à celui décrit dans les standards, ayant suffisamment de qualités phénotypiques pour que l'on puisse espérer qu'ils seront de bon reproducteurs.

ARTICLES 3

Les chiens seront examinés individuellement par un juge spécialiste de la race, ils ne seront pas classés, mais recevront un qualificatif correspondant à la valeur du sujet par rapport au standard. Les sujets ayant obtenu le qualificatif EXCELLENT et estimés susceptibles d'être recommandés par chaque juge seront ensuite présentés devant un jury composé de trois juges tirés au sort.

ARTICLE 4

Le jury de sélection attribuera, (au vote sans concertation entre eux), le titre d'ETALON ou de LICE RECOMMANDE(E) aux chiens présentant des qualités physiques paraissant de nature à maintenir le niveau de qualité de l'élevage national.

ARTICLE 5

A la sortie du ring d'honneur, tous les sujets recommandés seront photographiés. Ces photos serviront à agrémenter le bulletin de liaison et seront à la disposition des membres recherchant des étalons ou des produits susceptibles de les intéresser.

ARTICLE 6

Pour les mâles Elite B: sujet confirmé ayant produit en 1 ère génération 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices différentes. Pour les femelles Elite B: sujet confirmé ayant produit en 1 ère génération 4 descendants cotés 4 points en 2 portées et avec deux mâles différents. Les sujets postulants devront se présenter à la Nationale d'Elevage pour se voir délivrer leur titre. La présence de leur descendance ne sera pas exigée. Les propriétaires des postulants ELITE devront adresser au secrétariat la liste des descendants.

ARTICLES 7

Pour les mâles Elite A: sujet recommandé en Nationale d'Elevage ayant produit en 1 ère génération 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices différentes. Pour les femelles Elite A: sujet recommandé en Nationale d'Elevage ayant produit en 1 ère génération 4 descendants cotés 4 points en 2 portées avec deux mâles différents. Les sujets postulants devront se présenter à la Nationale d'Elevage pour se voir délivrer leur titre. La présence de leur descendance ne sera pas exigée. Les propriétaires des postulants ELITE devront adresser au secrétariat la liste des descendants.

ARTICLE 8

Les titres d'ELITE seront attribués sous réserve : d'exemption de dysplasie et de la possession de la carte d'identification génétique, de l'empreinte ADN, du certificat de filiation (parenté) et du certificat d'exemption de cataracte juvénile et de la goniodyplasie. A titre posthume, ne peuvent être décernés que les titres d'ELITE A.

ARTICLE 9

Obtention des titres Excellent, Recommandés et Recommandés 1 er choix.

Le Siberian husky devra être titulaire de la carte d'identification génétique, du certificat d'exemption de la cataracte juvénile et de goniodyplasie, du certificat validant le TAN et du certificat d'exemption de dysplasie (signe A). Les sujets étrangers sont soumis aux mêmes règles, ainsi que les champions. Les vétérans et les jeunes sont soumis aux mêmes règles plus l'obtention du brevet de travail pour prétendre au titre de champion de France vétéran ou jeune

que les sujets français. Les radios de ces chiens devront également être communiqués au Pr GENEVOIS.

Tous les chiens seront notés (recommandé sur leur pedigree). Tous les sujets Excellent et ou Recommandés avant 2020 en Nationale d'Elevage du SHF, ayant fourni leur certificat d'exemption de dysplasie A, pourront concourir pour le titre de recommandé premier choix et pour l'attribution du CACS de la Nationale d'Elevage. Ces chiens ne repasseront pas l'examen de présélection.

Tous les sujets Excellent et ou Recommandés après 2020 en Nationale d'Elevage du SHF, ayant fourni leur certificat d'exemption de dysplasie A, leur certificat d'exemption de cataracte juvénile, leur carte d'identification génétique et leur certificat validant le TAN pourront concourir pour le titre de recommandé premier choix et pour l'attribution du CACS de la Nationale d'Elevage. Les propriétaires des chiens concernés par cette mesure devront fournir (lors de l'inscription) une copie de la feuille de jugement attestant de l'Excellent et ou de la Recommandation.

ARTICLE 10

Il sera remis au propriétaire de chaque chien un double de la feuille de jugement.

ARTICLE 11

Le certificat d'exemption de dysplasie de la hanche, la carte d'identification génétique, le certificat d'exemption de cataracte juvénile et le certificat validant le TAN étant obligatoire pour l'homologation des titres de Excellent, Recommandés et d'Elite, les propriétaires de chiens concernés auront TROIS MOIS après la NE pour fournir les certificats d'exemption au secrétariat du SHF.

ARTICLE 12

Le listing des chiens jugés EXCELLENT et exempt de dysplasie sera fourni à la SCC pour parution sur leur pedigree de la mention : (DYS A) EXCELLENT; Exemple : (DYS A) Husky ...LOF 56123 EXCELLENT

ARTICLE 13

Depuis le 1 er janvier 2017 pour pouvoir prétendre aux titres Excellent, Recommandés, Recommandés 1 er choix et CACS/RCACS les chiens devront être indemne de Goniodyplasie. Cette mesure n'est pas rétroactive, c'est-à-dire que les chiens ayant obtenus les titres Excellent, Recommandés, Recommandés 1 er choix et CACS/RCACS les années précédentes ne sont pas concernés par cette mesure.

REGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU TITRE DE SUJET « RECOMMANDE » AUX SIBERIAN HUSKIES LORS DE LA NATIONALE D'ELEVAGE

Outre les critères de non-confirmation, critères de non Sélection:

- faute de queue
- faute d'oreilles
- femelles masculine, mâle féminin
- faute de caractère: timide ou craintif envers l'homme, agressif envers l'homme ou les autres chiens
- tout chien refusant de se laisser examiner
- chien n'ayant pas 15 mois révolus le jour de la sélection

chiens confirmés à titre initial
L'homologation du titre sera subordonnée à un cliché photographique pris sur place par le photographe officiel.

Les chiens n'ayant pas fourni :

leur certificat d'exemption de dysplasie, leur carte d'identification génétique, leur certificat d'exemption de cataracte juvénile, de goniodyplasie et leur certificat validant le TAN ne recevront qu'un formulaire de recommandation SOUS RESERVE valable TROIS MOIS.

Ces chiens ne pourront pas se présenter au concours pour l'attribution du CACS.